

FORMATION PARTENAIRES MDPH77

2EME SEMESTRE 2018



THEME	Dispositif d'Orientation Permanent DOP
CONTEXTE	<p>Comme suite à l'affaire Amélie Loquet, qui a obtenu la condamnation de l'Etat français pour la non mise en œuvre des mesures de compensation décidées par la CDAPH, le législateur a souhaité instaurer un dispositif permettant d'améliorer la fluidité des parcours des personnes en situation de handicap. La circulaire DGCS/SD3B/CNSA/2013/381 du 22/11/2013 a d'abord généralisé au sein des MDPH les « commissions de situations critiques » sur l'ensemble du territoire et confié à Denis Piveteau la mission d'élaborer un rapport et des propositions d'action. Ce rapport, paru en 2014, intitulé « Zéro sans solution » affirme que le devoir collectif est de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Dans la suite de ce rapport une mission intitulée « Une réponse accompagnée pour tous » est confiée à Marie-Sophie Dessaulé qui propose un plan d'action présenté à la conférence nationale du handicap en décembre 2014</p> <p>Enfin l'Article 89 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé institue le dispositif d'orientation permanent afin d'atteindre ces objectifs.</p>
CONTENU DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Historique et sens du projet ➤ Le plan d'accompagnement global (définition et présentation) ➤ Les procédures ➤ Les acteurs ➤ Un cas concret
ANIMATION DE LA FORMATION	<p>Marine Harivel Chargée de mission suivi des décisions et du dispositif d'orientation permanent MDPH77 Michel Champeau Chargé de la mission partenaires MDPH77.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>A l'issue de la formation les stagiaires seront en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De comprendre et expliquer le contexte et les objectifs du dispositif -D'identifier les situations concernées par le dispositif -D'utiliser les outils et les procédures de demande -De mettre en œuvre avec sens et articulation les actions requises pour l'atteinte des objectifs du projet en coopération avec les autres acteurs impliqués.
PUBLIC VISÉ	<ul style="list-style-type: none"> -Professionnels encadrants de structures sociales , médico-sociales ou sanitaires. -Professionnels accompagnateurs de personnes en situation de handicap. -Tout acteur concerné par une situation relevant du dispositif
supports	Power point, Mise en situation, Echanges
DATES	05/10/2018 (MATIN) / 22/11/2018 (APRES MIDI)
LIEUX	MDPH77 Salle des Formations – 1 ^{er} étage 16 rue de l'aluminium 77176 Savigny le Temple
NOMBRE DE STAGIAIRES	17 par session (horaires matin : 9h15/12h15 – horaires après-midi : 13h30/16h30)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Par mail uniquement : dominique.quebert@mdph77.fr Pas plus de 3 personnes sur une même date et d'une même structure
SUIVI DE FORMATION	<p>A l'issue de la formation il sera remis aux stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation de formation - Un questionnaire d'évaluation - Le power point support de la formation